

## Mise à jour des recommandations prébudgétaires de la FCEI sur le budget 2022 et la relance des PME

Le budget fédéral 2022 doit établir les bases de la reprise économique du Canada en mettant l'accent sur le rétablissement des PME. La FCEI a soumis à la ministre fédérale des Finances, Chrystia Freeland, et à l'ensemble des députés, quatre thèmes prioritaires inspirés par les commentaires de ses membres :

1. Ne pas augmenter les coûts d'exploitation des PME et réduire leur fardeau administratif.
2. Prioriser les politiques visant à remédier à la pénurie de main-d'œuvre.
3. Mettre en place un plan pour maîtriser les dépenses publiques et établir un échéancier de retour à l'équilibre budgétaire.
4. Veiller à ce que les programmes d'aide liés à la COVID-19 et autres politiques appuient les PME sur la voie de la relance.

La FCEI a envoyé son mémoire prébudgétaire 2022 à tous les députés au mois de février dernier. Depuis, la situation a beaucoup évolué, en particulier en ce qui concerne la pandémie et les programmes d'aide pour les entreprises. C'est pourquoi la FCEI tient à ce que les recommandations suivantes soient prises en compte dans son mémoire prébudgétaire afin que les mesures d'aide COVID-19 et d'autres politiques soutiennent la relance des PME.

Recommandations de la FCEI pour favoriser le rétablissement des PME :

1. Prolonger le Programme d'embauche pour la relance économique du Canada (PEREC) au moins jusqu'en septembre 2022.
2. Alléger la dette liée à la COVID-19 des PME les plus durement touchées. Cela pourrait se faire en augmentant à 50 % la portion subvention du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) et en prolongeant la période de remboursement au-delà de décembre 2023. Le gouvernement doit aussi trouver un moyen de soutenir les nouvelles entreprises.
3. Informer les consommateurs qu'il est maintenant sécuritaire de reprendre les activités en personne, et les encourager à aller magasiner, sortir au restaurant, assister à des événements, etc.
4. Mettre en place un plan pour éliminer progressivement toutes les restrictions et les obligations de vaccination en lien avec la COVID-19, comme celles liées aux voyages et aux frontières, et encourager tous les employés fédéraux à reprendre le travail au bureau ce printemps afin d'insuffler du soutien aux entreprises des centres-villes.

# Les PME au cœur de la croissance économique

Le budget fédéral de 2022 doit soutenir la relance des PME et accélérer la reprise

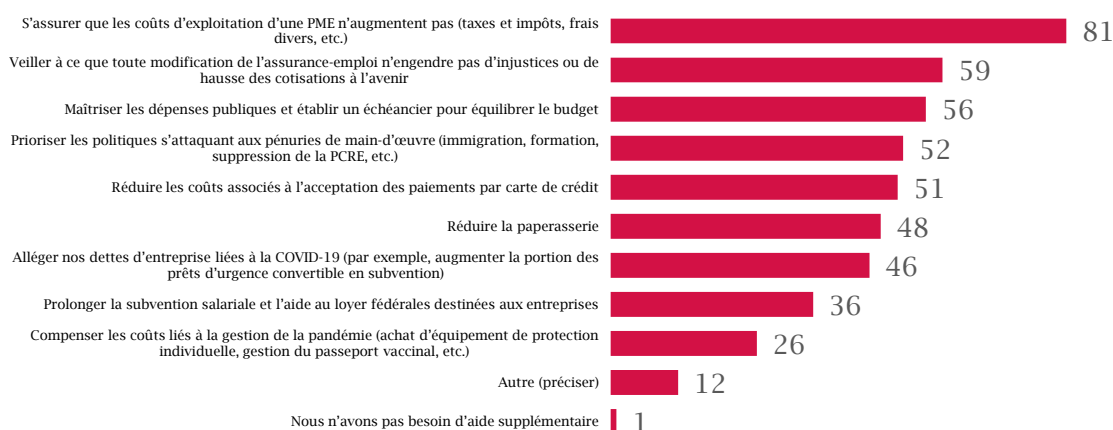
## Introduction

La pandémie a eu des effets dévastateurs sur les PME canadiennes. Pour encourager la reprise économique, le gouvernement fédéral n'a d'autre choix que de créer des conditions favorables à leur relance dans son prochain budget. Selon notre Tableau de suivi de la santé des PME, en janvier 2022, après 22 mois de pandémie, 65 % des PME étaient complètement ouvertes, 42 % avaient retrouvé tout leur personnel, et seulement 30 % enregistraient des revenus normaux<sup>1</sup>. Par ailleurs, 71 % d'entre elles se sont lourdement endettées (170 000 \$ en moyenne) pour garder la tête hors de l'eau, et il leur faudra des années pour se remettre complètement de la crise<sup>2</sup>. Même si l'économie se porte mieux, de nombreux défis restent bien présents.

Nous exhortons le gouvernement fédéral à profiter du budget 2022 pour aider les PME non seulement à traverser la crise, mais aussi à redémarrer. Peu après les élections de 2021, nous avons demandé à nos membres ce que le gouvernement devrait faire pour les soutenir (Figure 1)<sup>3</sup>.

Figure 1

**Que peut faire le gouvernement fédéral pour soutenir le mieux possible votre entreprise?  
(% des réponses)**



Source : FCEI, sondage éclair post-élections, septembre 2021, n = 4061

<sup>1</sup> FCEI, [Tableau de suivi de la santé des PME](#), 21 janvier 2022.

<sup>2</sup> FCEI, sondage *Votre voix – Février 2021* (4 au 28 février 2021, n = 5 818).

<sup>3</sup> FCEI, sondage éclair post-élection (22 septembre au 5 octobre 2021, n = 4 121).

En nous basant sur les résultats de ce sondage et d'autres menés l'an dernier, nous avons formulé quatre recommandations à l'intention du gouvernement afin d'aider les PME à survivre à la crise et à se rétablir par la suite :

- 1 – Ne pas augmenter les coûts d'exploitation des PME et réduire leur fardeau administratif.
- 2 – Prioriser les politiques visant à remédier à la pénurie de main-d'œuvre.
- 3 – Mettre en place un plan pour maîtriser les dépenses publiques et établir un échéancier de retour à l'équilibre budgétaire.
- 4 – Veiller à ce que les programmes d'aide liés à la COVID-19 puissent permettre aux PME de se rétablir.

---

## Ne pas augmenter les coûts d'exploitation des PME

Lorsque nous avons demandé à nos membres ce qui était le plus important pour eux, 81 % nous ont répondu « s'assurer que les coûts d'exploitation d'une PME n'augmentent pas » (Figure 1)<sup>4</sup>. La pandémie n'est pas terminée, et ce n'est pas le moment d'alourdir le fardeau financier des PME. C'est pourquoi le budget 2022 devrait être placé sous le signe de la relance, c'est-à-dire s'assurer qu'aucune nouvelle taxe n'est introduite et geler les taxes existantes.

### Taxes sur la masse salariale

Les taxes sur la masse salariale, comme les cotisations au RPC, au RRQ et à l'assurance-emploi, représentent un fardeau administratif proportionnellement plus lourd pour les PME que pour les grandes entreprises et ralentissent leur croissance. D'ailleurs, ces taxes sont régressives puisqu'elles doivent être payées, que l'entreprise soit rentable ou non. Or, il faut savoir que seulement 30 % des PME enregistrent un chiffre d'affaires normal. Elles sont également criblées de dettes et doivent composer avec l'inflation et les perturbations des chaînes d'approvisionnement générées par la pandémie, ce qui augmente leurs coûts d'exploitation<sup>5</sup>. La dernière chose dont les PME ont besoin est une augmentation des taxes. À l'instar des autres coûts d'exploitation, les taxes sur la masse salariale ne doivent pas augmenter.

### Gel des cotisations au RPC et au RRQ comme mesure de contrôle des charges salariales

Le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les taux de cotisation au RRQ et au RPC ont encore augmenté, et ce, alors même que la pandémie continue de miner les activités des PME. La plupart de nos membres (71 %) sont contre cette augmentation. En fait, 54 % d'entre eux ont indiqué qu'elle met en péril la survie de leur entreprise, et 55 % seront forcés de couper ailleurs (salaires, avantages sociaux, heures, postes) pour la compenser<sup>6</sup>. **C'est pourquoi nous demandons au gouvernement d'aider les PME en gelant les taux de cotisation au RPC et au RRQ ou, du moins, en offrant un remboursement aux PME pour compenser les hausses récentes.**

---

<sup>4</sup> FCEI, sondage éclair post-élections (22 septembre au 5 octobre 2021, n = 4 121).

<sup>5</sup> FCEI, [Tableau de suivi de la santé des PME](#), 21 janvier 2022.

<sup>6</sup> FCEI, sondage *Votre voix - Novembre 2021* (données préliminaires nationales, 4 au 23 novembre 2021, n = 4 514).

### **Contrôle des coûts du programme d'assurance-emploi pour les PME**

Dans son rapport intitulé *Objectif équité : Perspectives des PME sur une réforme potentielle de l'assurance-emploi*, la FCEI indique que les PME craignent que l'expansion du programme d'assurance-emploi (AE) entraîne une augmentation de leurs cotisations<sup>7</sup>. Une telle hausse ferait augmenter le coût de l'embauche au point où il deviendrait difficile pour les PME de croître et de créer de nouveaux emplois. En fait, plus des trois quarts (76 %) des propriétaires de PME s'opposent à une augmentation des cotisations associée à une expansion du programme<sup>8</sup>. Ils ne peuvent tout simplement pas se permettre de payer davantage pour l'AE. **Tout changement proposé au régime d'assurance-emploi doit inclure une analyse détaillée des coûts et un examen complet de sa viabilité financière.**

Tout changement apporté au régime d'AE doit profiter à la fois aux employés et aux employeurs : c'est une question d'équité. Bien que le programme soit principalement conçu pour les employés, les propriétaires de PME paient actuellement 1,4 fois plus qu'eux en cotisations. De plus, une grande part de cet argent sert à financer diverses prestations spéciales : congé parental, prestations de maladie et prestations pour proches aidants, qui ne relèvent aucunement de l'employeur. **Par conséquent, la FCEI recommande un partage à 50/50 des cotisations à l'assurance-emploi entre employeurs et employés afin d'assurer une répartition équitable des coûts du programme. Par ailleurs, le gouvernement pourrait recommencer à verser une partie des cotisations (p. ex. 20 %) pour aider à payer certaines prestations spéciales.**

L'une des réformes potentielles les plus controversées est la couverture d'assurance-emploi pour les travailleurs autonomes. La FCEI estime que le gouvernement doit agir avec prudence dans ce dossier. Si les membres s'opposent à une couverture obligatoire pour les travailleurs autonomes, ils sont toutefois ouverts à une approche volontaire<sup>9</sup>. Et si le gouvernement va de l'avant avec ce plan, il doit prévoir un mécanisme de vérification des demandes afin d'éviter les abus et les conséquences inattendues. En outre, il ne faut pas faire porter le coût du programme et les formalités administratives supplémentaires sur les épaules des employeurs qui y cotisent déjà. **La FCEI recommande que toute modification de l'admissibilité à l'assurance-emploi soit entièrement chiffrée et que la couverture pour les travailleurs autonomes du pays soit volontaire.**

Le recours au régime d'assurance-emploi pour financer certains programmes d'aide COVID-19 préoccupe également les propriétaires de PME qui craignent une augmentation de leurs cotisations. Le solde cumulé du compte des opérations de l'assurance-emploi devrait rester déficitaire pour les six prochaines années. En 2021, ce déficit était de 22,2 milliards de dollars et il devrait passer à 28,3 milliards de dollars en 2022<sup>10</sup>. Nous sommes heureux que le gouvernement s'engage à contribuer au financement du programme et à assumer certains des risques collectifs que la pandémie fait peser sur le régime<sup>11</sup>. **La FCEI recommande que les généreux programmes ajoutés au régime d'assurance-emploi pendant la pandémie ne soient pas financés par une future hausse des cotisations, mais par les revenus généraux, car la**

---

<sup>7</sup> FCEI, *Objectif équité : Perspectives des PME sur une réforme potentielle de l'assurance-emploi*, avril 2021.

<sup>8</sup> FCEI, sondage *Votre voix – Septembre 2021* (9 au 27 septembre 2021, n = 3 697).

<sup>9</sup> FCEI, *Objectif équité : Perspectives des PME sur une réforme potentielle de l'assurance-emploi*, avril 2021

<sup>10</sup> Sean Casey, *Modernisation du régime d'assurance-emploi : Rapport du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées*, juin 2021, p. 22.

<sup>11</sup> *Ibid.*

## COVID-19 est à l'origine de la grande majorité des mises à pied et des licenciements survenus ces deux dernières années.

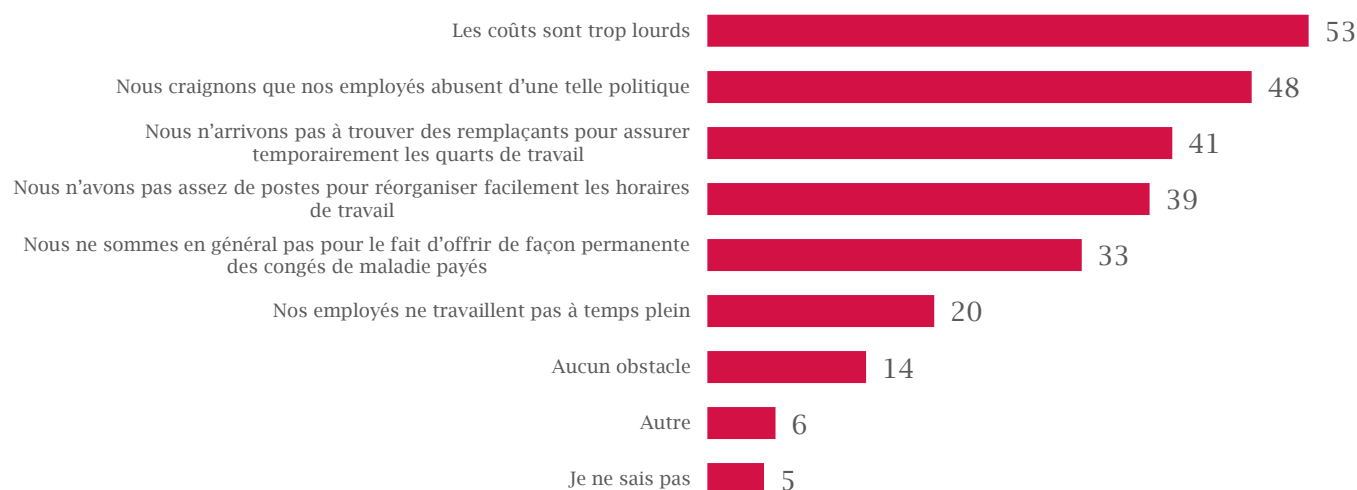
Pour les PME, la relance passe nécessairement par le retour au travail des Canadiens. À l'heure actuelle, seulement 42 % des PME ont tout leur personnel<sup>12</sup>. Près des deux tiers (74 %) des propriétaires de PME pensent que la facilité avec laquelle il est possible d'obtenir des prestations d'assurance-emploi et d'autres mesures de soutien COVID-19 rend le recrutement très difficile<sup>13</sup>. **Toute modification du programme d'assurance-emploi doit favoriser le retour au travail et faire en sorte qu'il ne soit pas plus avantageux de toucher des prestations que de travailler.**

### Jours de congé de maladie payés additionnels

Au cours de la pandémie, le gouvernement fédéral a introduit la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique (PCMRE) qui vient en aide aux salariés et aux travailleurs autonomes incapables de travailler parce qu'ils sont malades ou doivent s'isoler en raison de la COVID-19. Un peu plus tard, il a déposé un projet de loi offrant 10 jours de congé de maladie payés aux travailleurs du secteur privé sous réglementation fédérale. Les PME craignent maintenant de devoir payer la facture de ces jours de congé supplémentaires, que ce soit directement ou indirectement, par le biais d'une augmentation des impôts, des cotisations à l'assurance-emploi ou de l'obligation de les accorder. Plus de la moitié (53 %) des propriétaires de PME sondés en juin 2021 pensaient ne pas être en mesure d'assumer le coût de ces jours de congé de maladie payés supplémentaires et 48 % craignaient les abus (Figure 2)<sup>14</sup>. **Nous demandons au gouvernement de ne pas exiger des PME qu'elles offrent 10 jours de congé de maladie payés ou, à tout le moins, de chercher des moyens d'atténuer les répercussions de cette loi sur elles et de prévenir les abus.**

Figure 2

Quels obstacles gênent la mise en place ou l'élargissement d'une politique permanente de congés de maladie dans votre entreprise? (% des réponses)



Source : FCEI, sondage *Votre voix* – Juin 2021 (3 au 30 juin 2021, n = 4 950).

<sup>12</sup> FCEI, [Tableau de suivi de la santé des PME](#), 21 janvier 2022.

<sup>13</sup> FCEI, sondage *Votre voix* – Septembre 2021 (9 au 27 septembre 2021, n = 3 697).

<sup>14</sup> FCEI, sondage *Votre voix* – Juin 2021 (3 au 30 juin 2021, n = 4 950).

## Taxe sur le carbone et autres initiatives écologiques

La taxe fédérale sur le carbone passera à 50 \$ la tonne à compter d'avril 2022 et continuera d'augmenter pour atteindre 170 \$ la tonne en 2030. Il va sans dire que ce n'est pas le bon moment pour hausser les coûts d'exploitation des PME en raison de l'impact économique de la pandémie. **La FCEI presse le gouvernement d'abroger la taxe sur le carbone à court terme, ou au moins, de la geler à son taux actuel.**

Les PME payent environ 50 % de la taxe sur le carbone, mais reçoivent moins de 7 % des rabais et des mesures incitatives qui y sont associés<sup>15</sup>. On demande aux PME d'absorber une partie disproportionnée de la hausse de la taxe sur le carbone pour permettre aux ménages d'obtenir des rabais qui compensent l'augmentation de leurs propres coûts. **Le gouvernement doit rendre le système de tarification du carbone plus équitable en veillant à ce que la proportion des recettes perçues auprès des PME leur soit réattribuée et que ces dernières ne soient pas tenues de subventionner les ménages.**

Les recettes de la taxe sur le carbone perçues auprès des PME ont été utilisées pour créer le Fonds d'incitation à l'action pour le climat, mais très peu de PME y ont eu accès, car il fallait un investissement initial d'au moins 80 000 \$, ce que la plupart ne pouvaient pas se permettre<sup>16</sup>. À l'automne 2019, le gouvernement a annoncé qu'il subventionnerait des programmes à plus petite échelle à l'aide des sommes perçues au titre de la taxe sur le carbone. Mais ce programme n'a jamais vu le jour.

La FCEI reçoit des témoignages d'agriculteurs qui dénoncent l'impact négatif de la taxe fédérale sur le carbone sur leur entreprise. L'augmentation de cette taxe et l'incertitude entourant les nouvelles propositions environnementales s'ajoutent à ce fardeau et les découragent. Lorsque la FCEI a sondé ses membres du secteur agricole, 82 % étaient d'accord pour dire que la taxe fédérale sur le carbone avait des répercussions négatives sur leur entreprise (Figure 3)<sup>17</sup>.

Figure 3

La taxe fédérale sur le carbone a un impact négatif sur mon entreprise (% des réponses)



Source : FCEI, sondage national sur l'environnement et l'énergie (réponses des exploitants agricoles de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Ontario, n = 234), février 2020.

<sup>15</sup> Estimations de la FCEI basées sur les données du Plan climatique canadien, du ministère des Finances du Canada et de l'École de politique publique de l'Université de Calgary.

<sup>16</sup> FCEI, sondage national sur l'environnement et l'énergie, réponses des exploitants agricoles de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Ontario (16 janvier au 18 février 2020, n = 406).

<sup>17</sup> *Ibid.*

D'après les commentaires de nos membres, la FCEI estime qu'en moyenne, les exploitants agricoles ont payé au fédéral près de 14 000 \$ au cours de sa première année d'application (entre le 1<sup>er</sup> avril 2019 et le 31 mars 2020, lorsque la taxe était de 20 \$ par tonne de CO<sub>2</sub>)<sup>18</sup>. Cette taxe devrait passer à 170 dollars par tonne de CO<sub>2</sub> d'ici 2030, soit une augmentation de 467 % en 10 ans. Cela nuira grandement à la capacité des agriculteurs à investir dans les nouvelles technologies et les rendra moins compétitifs sur les marchés mondiaux. **La FCEI demande au gouvernement de présenter un projet de loi, semblable au précédent projet de loi émanant des députés (C-206), élargissant les exemptions de la taxe sur le carbone qui s'appliquent aux agriculteurs.**

### Autres taxes et coûts

Avant même la pandémie, 72 % des propriétaires de PME envisageaient de céder leur entreprise au cours de la prochaine décennie<sup>19</sup>, ce qui représente un transfert d'actifs estimé à plus de 1,5 billion de dollars. En vertu du projet de loi C-208, qui a obtenu la sanction royale le 29 juin 2021<sup>20</sup>, le traitement fiscal de la vente d'une PME sera identique, que l'entreprise soit vendue à un membre de la famille ou non. La FCEI réclamait cette modification depuis de nombreuses années. Dans le cadre de l'élection fédérale de 2021, la FCEI a sondé les chefs des partis. Tous ont accepté de respecter l'esprit de ce projet de loi, soit de ne pas pénaliser les propriétaires de PME qui vendent leur entreprise à un membre de leur famille<sup>21</sup>. Le gouvernement a indiqué son intention de modifier ce projet de loi. **Nous demandons au gouvernement de respecter l'esprit du projet de loi C-208 de mener des consultations s'il fait des modifications, tel qu'il l'avait promis, afin de continuer à travailler pour faciliter les transferts intergénérationnels.**

En 2017, le gouvernement fédéral a introduit une taxe d'accise sur l'alcool qui augmente automatiquement le 1<sup>er</sup> avril de chaque année. Cette taxe a augmenté en 2020 et en 2021 malgré les restrictions imposées aux entreprises d'un océan à l'autre, et une nouvelle hausse est prévue pour le 1<sup>er</sup> avril 2022. Cette taxe nuit aux producteurs qui ont déjà du mal à rester concurrentiels et fait mal au secteur de l'hébergement et de la restauration. Or, ce secteur est déjà l'un des plus durement touchés par la pandémie. Cette taxe plombe la relance et étouffe les PME. **C'est pourquoi la FCEI presse le gouvernement de ne pas augmenter la taxe d'accise sur l'alcool en 2022.**

En 2017, les États-Unis ont introduit une taxe d'accise à trois niveaux pour les spiritueux américains, basée sur le volume de gallons produit par année<sup>22</sup>. Sa fourchette la plus basse est au taux de 2,70 \$ par gallon produit et est appliquée à la première tranche de 100 000 gallons (378 000 litres). Si les grandes distilleries consomment cette quantité en une semaine, la plupart des petits joueurs sont loin de l'atteindre en un an. Les taux de la taxe d'accise sur l'alcool au Canada ne reflètent pas cette réalité. En effet, les petits distillateurs artisanaux canadiens paient une taxe d'accise de 12,61 \$/litre, contre 1,77 \$/litre seulement pour leurs homologues américains. Si l'on ajoute à cela un système complexe de taxes fédérales et provinciales et d'exemptions, on se rend vite compte que les distilleries canadiennes sont désavantagées.

---

<sup>18</sup> FCEI, sondage national sur l'environnement et l'énergie, réponses des exploitants agricoles de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Ontario (16 janvier au 18 février 2020, n = 406).

<sup>19</sup> FCEI, *Réussir la relève - Résultats du sondage sur la planification de la relève des PME*, novembre 2018.

<sup>20</sup> *Ibid.*

<sup>21</sup> FCEI, *Élections fédérales 2021 - Questionnaire aux chefs des partis*, 2021.

<sup>22</sup> US Department of the Treasury, [Tax Reform \(CBMTRA\) - Craft Beverage Modernization Act](#), 30 septembre 2021.

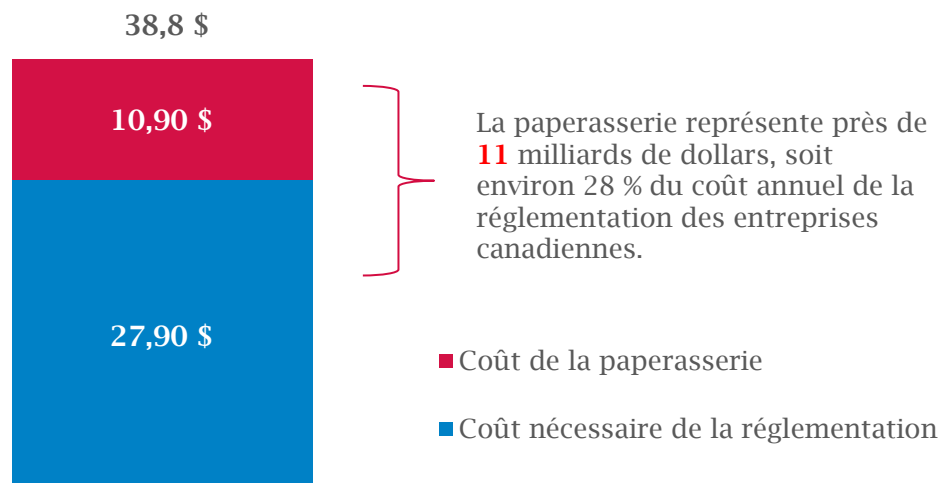


**Ainsi, la FCEI recommande au gouvernement fédéral d'adopter un système de taxe d'accise progressive, à l'instar de la *Craft Beverage Modernization and Tax Reform Act* des États-Unis, afin d'aider les petits distillateurs canadiens (et les autres producteurs d'alcools artisanaux) à tirer leur épingle du jeu au Canada et à l'étranger.**

### Réduire le fardeau administratif et les obstacles au commerce interprovincial

Dans leur lutte contre la COVID-19, les ministères et organismes gouvernementaux ont démontré leur capacité à agir rapidement pour éliminer les obstacles administratifs et mettre en œuvre des programmes. Le gouvernement doit maintenir cette approche. La réduction du fardeau administratif est l'un des moyens les plus efficaces et peu coûteux de prêter main-forte aux PME et d'assurer leur relance. La modernisation de la réglementation et la réduction de la paperasserie devraient être des priorités absolues. La réduction de la paperasserie est citée comme le deuxième moyen le plus utile pour stimuler la reprise économique (55 %), juste derrière l'octroi d'un remboursement d'impôt pour compenser l'augmentation des cotisations au RPC, au RRQ et à l'assurance-emploi (69 %) <sup>23</sup>. Cependant, seuls 8 % des propriétaires de PME interrogés estiment que le gouvernement fait des efforts suffisants pour réduire le fardeau administratif et la réglementation inutile <sup>24</sup>. Ce fardeau est désormais si lourd que 90 % des propriétaires de PME déclarent qu'il ajoute un stress important à leur vie (en hausse de 10 % par rapport à 2017), et 63 % ne conseilleraient pas à leurs enfants de se lancer en affaires dans le contexte réglementaire actuel <sup>25</sup>. La FCEI a récemment estimé que la réglementation coûte 38,8 milliards de dollars aux entreprises canadiennes et que les formalités administratives sont responsables du tiers de ces coûts, soit 10,8 milliards (Figure 4) <sup>26</sup>. Les coûts découlant des restrictions liées à la pandémie sont exclus de ces calculs, mais 83 % des propriétaires de PME estiment qu'il leur coûte bien plus cher qu'avant de se conformer à la réglementation <sup>27</sup>.

Figure 4  
Coût de la paperasserie (en milliards de dollars de 2020)



Source : FCEI, sondage sur le fardeau réglementaire et administratif, 2020 (n = 6 569).

<sup>23</sup> FCEI, sondage *Votre voix – Janvier 2021* (12 au 31 janvier 2021, n = 7 096).

<sup>24</sup> FCEI, sondage *Votre voix – Novembre 2021* (4 au 9 novembre 2021, n = 4 514).

<sup>25</sup> FCEI, sondage FCEI-Intuit sur le fardeau réglementaire et administratif (6 novembre au 9 décembre 2020, n = 6 569).

<sup>26</sup> *Ibid.*

<sup>27</sup> *Ibid.*



**Voilà pourquoi nous demandons au gouvernement de faire de la réduction de la paperasserie une priorité, notamment en éliminant les règlements inutiles, en utilisant un langage simple et en simplifiant les formulaires et les procédures.**

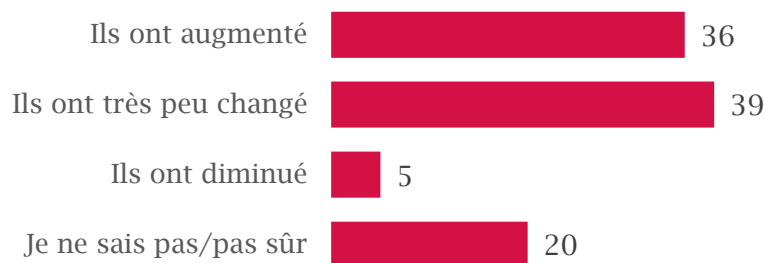
La réduction des obstacles au commerce interprovincial arrive en tête de la liste des mesures réglementaires souhaitées par les PME. D'ailleurs, 90 % d'entre elles souhaitent que le gouvernement trouve des solutions pour faciliter le commerce interprovincial<sup>28</sup>. Les obstacles au commerce intérieur coûtent des milliards de dollars par an à l'économie canadienne et découragent les chefs d'entreprise de faire croître leur entreprise et de s'implanter sur de nouveaux marchés. **Nous recommandons au gouvernement fédéral de collaborer avec les provinces et les territoires pour adopter une politique de « reconnaissance mutuelle » du commerce intérieur voulant que tout produit qui se vend légalement dans une province ou un territoire puisse se vendre dans tous les autres sans que d'autres exigences s'appliquent.** De telles mesures pourraient simplifier la vente de produits et de services dans tout le pays.

### Réduire les frais de carte de crédit

La crise sanitaire a forcé les PME canadiennes à modifier leur *modus operandi*. Bon nombre ont adopté diverses plateformes numériques pour tenter de rejoindre leurs clients pendant le confinement. Non seulement les propriétaires d'entreprise ont constaté une augmentation de leurs frais généraux au cours des trois dernières années (Figure 5), mais plus d'un tiers (36 %) ont indiqué que leurs frais de carte de crédit ont aussi augmenté pendant la pandémie<sup>29</sup>. **Nous demandons au gouvernement de tenir sa promesse consistant à réduire le coût global des frais d'interchange pour les PME.**

Figure 5

Dans quelle mesure vos frais globaux ont-ils changé durant la pandémie? (% des réponses)



Source : FCEI, sondage sur les cartes de crédit et de débit (10 au 25 juin 2021), n = 4 339.

Remarque : Les répondants ne pouvaient sélectionner qu'une seule réponse.

Les frais de carte de crédit sont facturés sur les taxes de vente (TPS/TVP/TVH). Cette situation est injuste pour les commerçants qui sont tenus de verser ces taxes de vente aux gouvernements. **La FCEI recommande au gouvernement d'interdire aux sociétés de cartes de crédit de facturer des frais sur les taxes de vente ou de rembourser ces montants aux commerçants.**

<sup>28</sup>FCEI, sondage sur le budget fédéral et les élections de 2019 (octobre-novembre 2018, n = 6 615).

<sup>29</sup>FCEI, sondage sur les cartes de crédit et de débit (10 au 25 juin 2021, n = 4 339).

Enfin, les PME ont du mal à démêler les nombreux frais qu'elles doivent payer lorsqu'elles acceptent des cartes de crédit, et il est presque impossible de comparer les tarifs entre les différents émetteurs. Le secteur des cartes de crédit connaît aussi de profondes transformations. En effet, de récentes avancées technologiques sont venues changer les méthodes de paiement des Canadiens. **Par conséquent, le gouvernement doit mettre à jour le Code de conduite destiné à l'industrie canadienne des cartes de crédit et de débit afin que les commerçants qui acceptent les paiements par carte puissent jouir d'une transparence et d'une cohérence accrues.**

Nous avons également constaté des pratiques douteuses de la part de certains acteurs du secteur des cartes de crédit et les mécanismes actuels de résolution de conflits ne permettent pas toujours de mettre en place des solutions acceptables pour les parties concernées. En effet, les PME doivent travailler avec les réseaux de cartes de paiement qui sont souvent perçus comme ayant un parti pris contre les commerçants. **Par conséquent, la FCEI recommande également au gouvernement d'instaurer un processus indépendant de règlement des différends afin d'aider les petits commerçants qui font face à des situations injustes ou dont les problèmes ne peuvent être résolus par leurs fournisseurs.**

---

## Prioriser les politiques visant à remédier à la pénurie de main-d'œuvre

Avant même le début de la pandémie, la pénurie de main-d'œuvre était déjà l'une des principales préoccupations des PME. Durant l'été 2019, la majorité d'entre elles (76 %) signalaient des difficultés à recruter des candidats<sup>30</sup>, et en février 2020, leur taux de postes vacants était de 3,3 %<sup>31</sup>. Deux ans plus tard, la situation est loin d'être réglée puisque 51 % des PME n'ont toujours pas tout leur personnel et signalent des difficultés de recrutement, de rétention et de retour d'employés<sup>32</sup>. Certes, la pandémie n'a fait qu'exacerber un problème existant, mais il reste que la pénurie de main-d'œuvre est une épine majeure dans le pied des propriétaires de PME.

Notre *Baromètre des affaires*<sup>MD</sup> de novembre révèle en outre que la pénurie de main-d'œuvre qualifiée (49 %) et la pénurie de main-d'œuvre non qualifiée ou semi-qualifiée (40 %) sont les deux principales entraves à la croissance des ventes ou de la production des petites entreprises (Figure 6)<sup>33</sup>.

---

<sup>30</sup> FCEI, *Travailleurs sans frontières - L'immigration en réponse à la pénurie de main-d'œuvre dans les PME*, février 2020.

<sup>31</sup> FCEI, *Baromètre des affaires*<sup>MD</sup>, février 2020.

<sup>32</sup> FCEI, sondage *Votre voix - Septembre 2021* (9 au 27 septembre 2021, n = 3 697).

<sup>33</sup> FCEI, *Baromètre des affaires*<sup>MD</sup>, janvier 2022.

Figure 6

Entraves à la croissance des ventes ou de la production (% des réponses)

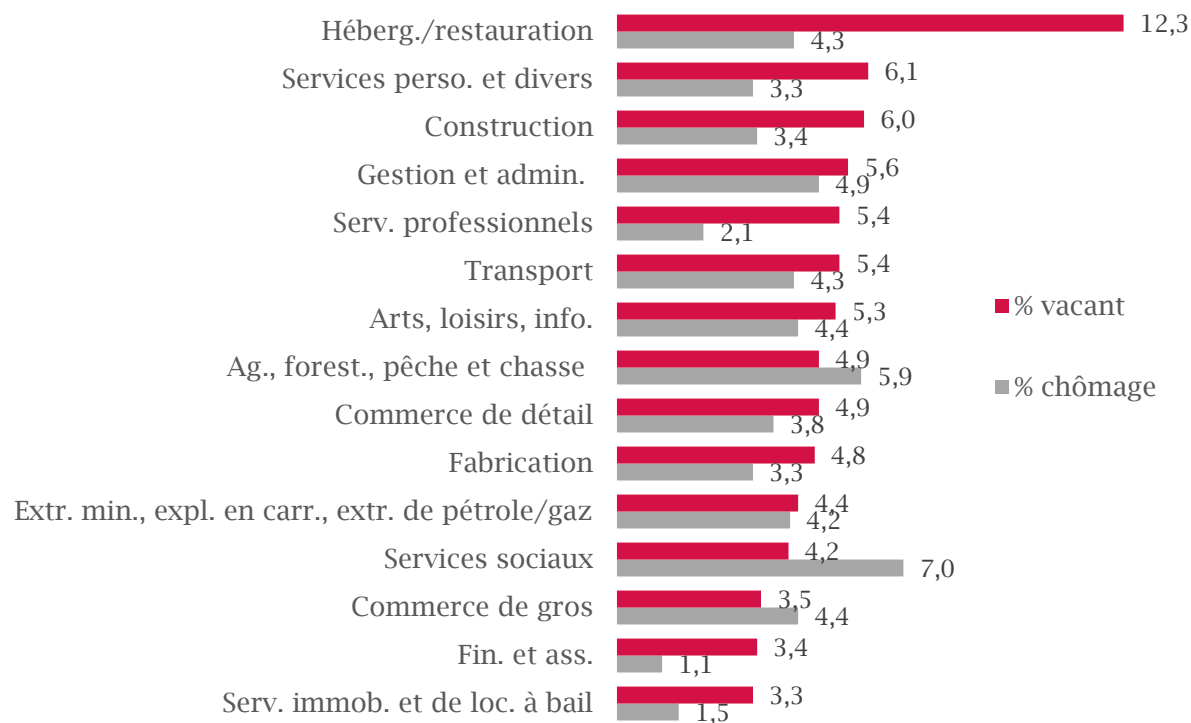


Source : FCEI, *Baromètre des affaires*<sup>MD</sup> (du 6 au 7 janvier 2022, n = 503).

Comme le montre la Figure 7, le taux de postes vacants varie grandement selon les secteurs<sup>34</sup>, le secteur de l'hébergement et de la restauration étant le plus durement frappé.

Figure 7

Répartition des postes vacants par secteur (% des réponses)



Source : Statistique Canada, Tableaux 14-10-0372-01 et 14-10-0022-01.

<sup>34</sup> Statistique Canada, Tableaux 14-10-0372-01 et 14-10-0022-01, 3 décembre 2021.

## Politiques visant à remédier aux pénuries de main-d'œuvre – exonération des taxes sur la masse salariale pour les nouveaux employés

L'accès à la main-d'œuvre est la clé d'une relance réussie. Dans son rapport *Retour en force des pénuries de main-d'œuvre*, la FCEI met en lumière certains des principaux facteurs qui contribuent aux pénuries frappant actuellement les PME canadiennes<sup>35</sup>. Le rapport montre que la situation est complexe, sans solution simple, et qu'il ne suffit pas d'augmenter les salaires pour tout régler. Une solution complète doit aussi passer par la formation et l'immigration.

Le gouvernement a le pouvoir d'aider les employeurs à attirer des employés et à les garder. Il pourrait notamment leur accorder une **exonération des taxes sur la masse salariale pour les nouveaux employés**, libérant ainsi des fonds qu'ils pourraient investir dans l'embauche et la formation. **Le gouvernement pourrait également créer un incitatif fiscal pour l'embauche de membres de groupes sous-représentés sur le marché du travail comme les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les Autochtones.**

### L'immigration en réponse à la pénurie de main-d'œuvre dans les PME

Dans son rapport intitulé *Travailleurs sans frontières – L'immigration en réponse à la pénurie de main-d'œuvre dans les PME*, la FCEI explique que les mécanismes d'immigration actuels n'avantagent pas du tout les PME. En effet, ni le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) ni le système d'immigration permanente ne suffisent à combler le manque de travailleurs<sup>36</sup>. Depuis la publication du rapport, les fermetures de frontières, les pressions pesant sur le marché du travail et les mesures de vaccination résultant de la pandémie n'ont fait qu'aggraver la situation.

Les PME ont besoin que l'on assouplisse les critères d'immigration. Il est important de faire entrer rapidement davantage de travailleurs au Canada, sans que les PME investissent plus de temps et d'argent dans leur recrutement. Le gouvernement doit également veiller à attirer des travailleurs étrangers, à titre temporaire ou permanent, dont les qualifications répondent aux besoins réels des employeurs, qu'il s'agisse des métiers spécialisés ou peu spécialisés.

Dans un récent rapport sur la pénurie de main-d'œuvre, la FCEI rapporte que 16 % des PME ayant de la difficulté à embaucher avaient envisagé de recourir au PTET pour remédier à la situation<sup>37</sup>. Avec un taux de satisfaction de 52 %, ce programme arrive en deuxième place des mesures les plus utiles<sup>38</sup>. **La FCEI recommande qu'à court terme, le PTET s'applique à tous les types d'emplois et à tous les secteurs, quel que soit le taux de chômage régional en vigueur, afin d'aider rapidement les PME à pallier les pénuries de main-d'œuvre actuelles.**

Bien qu'il ait été conçu pour aider les employeurs à pourvoir des postes temporairement vacants, lorsque les autres options ont été épuisées, le PTET est souvent utilisé pour combler des besoins permanents. Toutefois, certaines restrictions inhérentes au programme en font une solution coûteuse et exigeante en termes de temps pour la plupart des PME. Il faut donc que le PTET ouvre la voie vers la résidence permanente plus rapidement. **La FCEI recommande donc la création d'un « visa d'introduction au Canada », une mesure qui permettrait à une**

---

<sup>35</sup> FCEI, *Retour en force des pénuries de main-d'œuvre*, décembre 2021.

<sup>36</sup> FCEI, *Travailleurs sans frontières – L'immigration en réponse à la pénurie de main-d'œuvre dans les PME*, février 2020.

<sup>37</sup> FCEI, *Retour en force des pénuries de main-d'œuvre*, décembre 2021.

<sup>38</sup> *Ibid.*

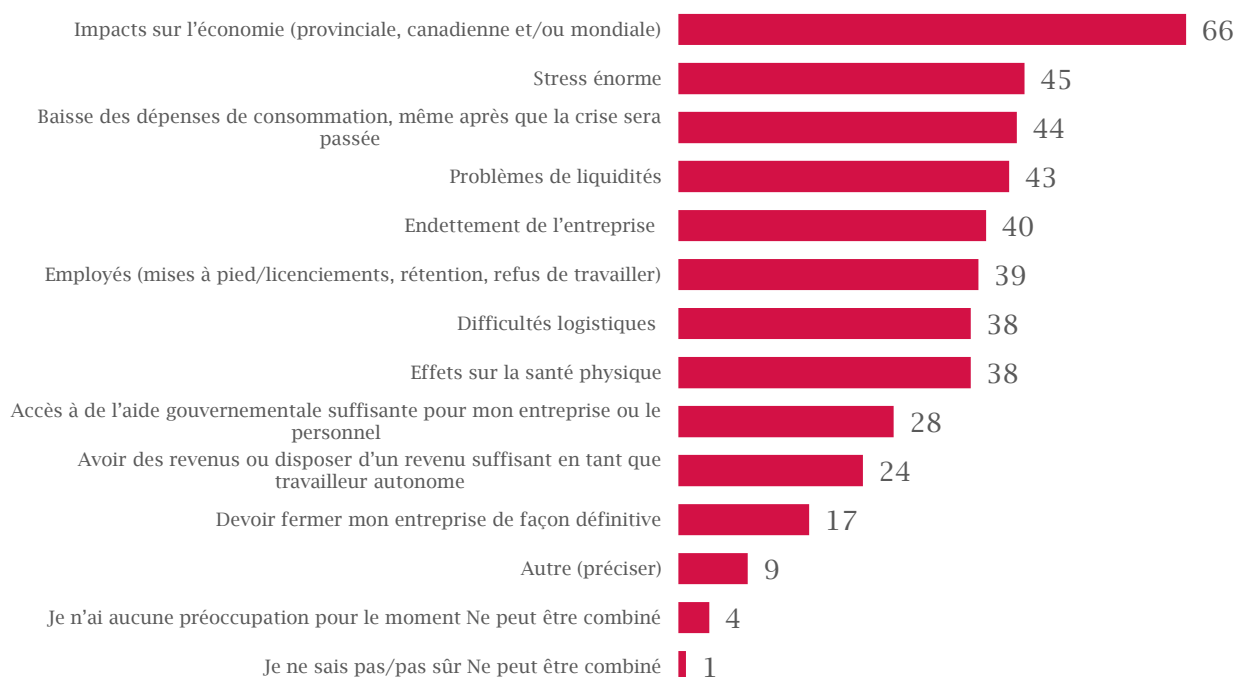
**personne ayant un visa de travailleur étranger temporaire de demander la résidence permanente après deux ans à l'emploi de l'entreprise qui l'a fait venir au pays.**

## Mettre en place un plan pour maîtriser les dépenses publiques et établir un échéancier de retour à l'équilibre budgétaire

Le Canada ne peut aspirer à la stabilité économique sans budget équilibré. Nous convenons que la pandémie a rendu nécessaire le fait d'investir dans des programmes d'aide d'urgence, du moins jusqu'à ce que toutes les PME puissent rouvrir leurs portes pour de bon. Mais avec un déficit de 354,2 milliards de dollars<sup>39</sup> en 2020-2021 et un déficit prévu de 154,7 milliards de dollars<sup>40</sup> au cours du prochain exercice, les PME s'inquiètent des répercussions à long terme de la pandémie sur l'économie (Figure 8)<sup>41</sup>. Les entrepreneurs font le maximum pour gérer leurs finances de manière responsable et s'attendent à ce que le gouvernement en fasse autant. Ils savent que les déficits et les dettes croissants d'aujourd'hui entraîneront nécessairement une augmentation des impôts dans le futur.

Figure 8

Qu'est-ce qui vous préoccupe le plus au sujet de la crise de la COVID-19? (% des réponses)



Source : FCEI, sondage *Votre voix* – Juin 2021 (3 au 30 juin 2021, n = 4 950).

<sup>39</sup> Gouvernement du Canada, ministère des Finances, [Budget 2021 : Nos fondements économiques et sociaux communs – Défis et perspectives pour l'avenir](#), 2021.

<sup>40</sup> *Ibid.*

<sup>41</sup> FCEI, sondage *Votre voix* – Juin 2021 (3 au 30 juin 2021, n = 4 950).

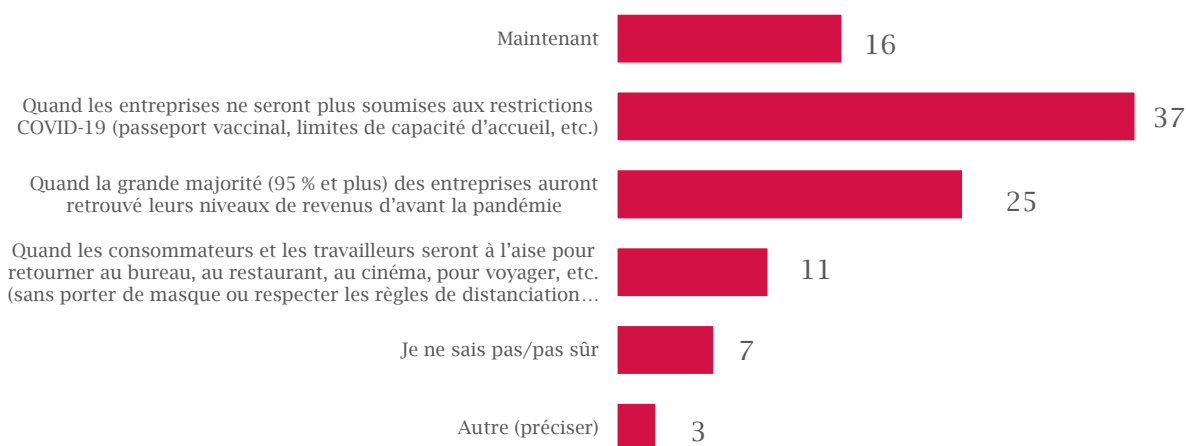
La mise en place d'un échéancier pour le retour à l'équilibre budgétaire était la troisième priorité des propriétaires de PME lorsque nous les avons interrogés juste après les élections<sup>42</sup>. **Nous recommandons donc au gouvernement de se doter d'un plan concret pour contrôler les dépenses publiques et de fixer un échéancier de retour à l'équilibre budgétaire.**

## Veiller à ce que les programmes d'aide liés à la COVID-19 puissent permettre aux PME de se rétablir

La plupart des PME n'ont pas retrouvé leurs niveaux de vente prépandémie. Elles continuent de tourner à effectifs réduits et croulent sous les dettes (170 000 dollars en moyenne)<sup>43</sup>. **Compte tenu du fait que la pandémie n'est pas terminée, la FCEI recommande au gouvernement de prolonger les programmes d'aide COVID-19 destinés aux entreprises jusqu'à ce que l'économie soit entièrement rouverte et que toutes les restrictions soient levées, y compris les frontières internationales et le recours aux passeports vaccinaux.** Nous croyons au caractère temporaire de ces subventions, et nous ne souhaitons pas qu'elles soient maintenues indéfiniment. Toutefois, l'arrêt hâtif de ces mesures pourrait nuire à la reprise et causer des dommages à long terme à l'économie du pays. Plus d'un tiers (37 %) des PME estiment que les subventions devraient être maintenues jusqu'à la levée des restrictions liées à la COVID-19 (passeport vaccinal, restrictions de capacités d'accueil), tandis que 25 % estiment qu'elles devraient être maintenues jusqu'à ce que les entreprises retrouvent leurs revenus normaux d'avant la pandémie (Figure 9)<sup>44</sup>.

Figure 9

À quel moment les subventions COVID-19 accordées aux entreprises devraient-elles prendre fin? (% des réponses)



Source : FCEI, sondage *Votre voix – Novembre 2021* (4 au 23 novembre 2021, n = 4 514).

Nos données indiquent qu'une entreprise sur six risque de fermer en raison de la COVID-19<sup>45</sup>. De plus, 16 % des chefs de PME envisagent de déclarer faillite ou de liquider leur entreprise en

<sup>42</sup> FCEI, sondage éclair sur les élections fédérales (septembre 2021, n = 4 061).

<sup>43</sup> FCEI, [L'endettement des PME : les répercussions de la COVID-19, Deuxième analyse](#), août 2021.

<sup>44</sup> FCEI, sondage *Votre voix – Novembre 2021* (4 au 23 novembre 2021, n = 4 514).

<sup>45</sup> FCEI, [Entreprises et emplois à risque au Canada en raison de la COVID-19](#), janvier 2021.

raison de la pandémie, cette proportion passant à 26 % dans le secteur des arts et loisirs et à 29 % dans le secteur de l'hébergement et de la restauration<sup>46</sup>. Si les subventions ont servi de véritable bouée de sauvetage pour les PME, ces dernières sont loin d'être revenues sur la terre ferme. Avant même la vague Omicron, plus du tiers (34 %) perdaient encore de l'argent chaque jour qu'elles ouvraient, et 22 % ne s'attendaient pas à survivre plus de six mois dans ces conditions<sup>47</sup>.

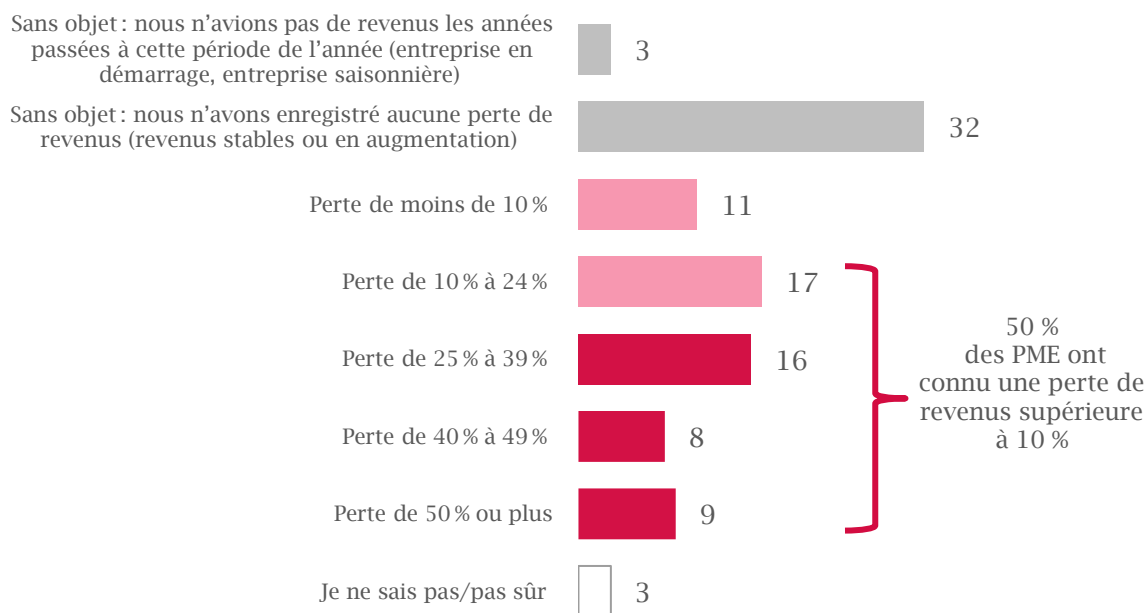
### Les subventions pour les salaires et le loyer ne suffisent pas à maintenir à flot les PME qui sont toujours touchées par la pandémie

À la fin de 2021, la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) et la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL) ont été remplacées par le Programme de relance pour le tourisme et l'accueil (PRTA), le Programme de relance pour les entreprises les plus durement touchées (PREPDT) et le Programme de soutien en cas de confinement. Bien que la FCEI ait accueilli favorablement l'élargissement du Programme de soutien en cas de confinement pour permettre à davantage d'entreprises d'y avoir accès, de nombreuses PME ne peuvent toujours pas obtenir l'aide dont elles ont besoin, même dans le cadre de l'élargissement temporaire qui prendra fin le 12 février.

Un tiers des PME canadiennes affichent toujours des revenus 25 % inférieurs à la normale (Figure 10). Cela signifie que seule une PME sur six (17 %) est en mesure d'accéder aux nouveaux programmes dont elle a besoin. Le résultat? Environ un tiers (30 %) des propriétaires craignent de faire faillite d'ici la fin de la pandémie<sup>48</sup>.

Figure 10

#### Perte de revenus subie depuis la même période l'année dernière (% des réponses)



Source : FCEI, sondage éclair sur les changements apportés aux programmes d'aide du gouvernement fédéral (26 au 27 octobre 2021, = 5 877).

<sup>46</sup> FCEI, sondage *Votre voix – résultats préliminaires* (17 – 18 janvier 2022, n = 3 335).

<sup>47</sup> FCEI, sondage *Votre voix – Novembre 2021* (4 au 23 novembre 2021, n = 4 514).

<sup>48</sup> FCEI, sondage *Votre voix – Novembre 2021* (4 au 23 novembre 2021, n = 4 514)



**Le gouvernement devrait rétablir la subvention salariale et l'aide au loyer à leurs niveaux du printemps 2021, c'est-à-dire les rendre disponibles pour toutes les entreprises, indépendamment de leur baisse de revenus, jusqu'à concurrence de 75 % de subvention. À tout le moins, la FCEI recommande d'élargir l'admissibilité au PRTA aux entreprises qui fournissent le secteur du tourisme ou qui en dépendent (fournisseurs de l'industrie, détaillants des stations touristiques, etc.).**

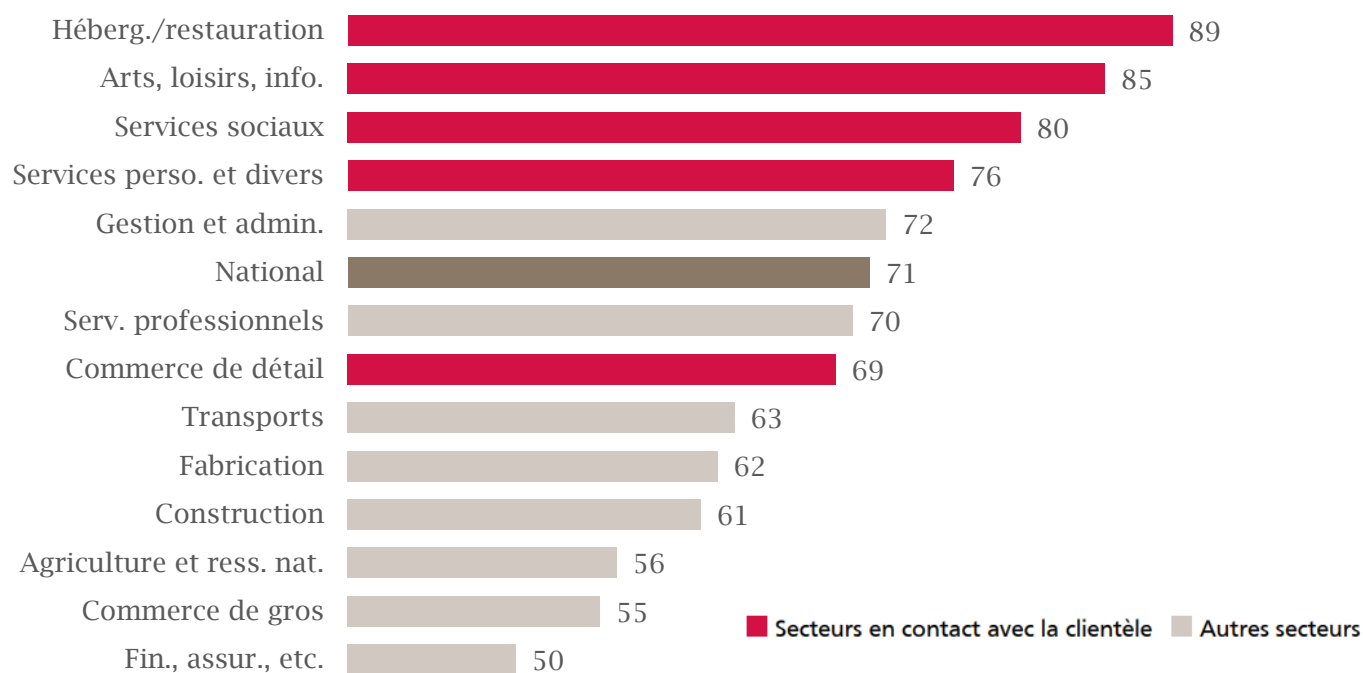
### Pardoner davantage de dettes et accorder des délais de remboursement plus longs pour les prêts

En moyenne, les PME déclarent avoir contracté 170 000 \$ de dettes en raison de la COVID-19<sup>49</sup>. Bon nombre des programmes qui leur sont offerts, comme le Compte d'urgence des entreprises canadiennes (CUEC) et le Programme de crédit pour les secteurs très touchés (PCSTT), sont principalement des programmes de prêts qui encouragent les entreprises à s'endetter pour rester à flot.

Comme le montre la Figure 11, la pandémie a forcé 71 % des PME à s'endetter. Lorsqu'on regarde les données par secteur, le secteur de l'hébergement et de la restauration arrive en tête tant au chapitre de la proportion d'entreprises endettées (89 %) que de la dette moyenne, qui est estimée à 333 000 \$, soit le double de la moyenne de tous les secteurs<sup>50</sup>.

Figure 11

Entreprises canadiennes ayant contracté des dettes en raison de la COVID-19, par secteur (% des réponses)



Source : FCEI, sondage *Votre voix* – Mai 2021, 6 au 31 mai 2021, n = 5 126.

<sup>49</sup> FCEI, [L'endettement des PME : les répercussions de la COVID-19, Deuxième analyse](#) août 2021.

<sup>50</sup> FCEI, [L'endettement des PME : les répercussions de la COVID-19, Deuxième analyse](#), août 2021.

Il va de soi que le délai nécessaire pour le remboursement des dettes liées à la COVID-19 diffère selon que l'entreprise a repris toutes ses activités, a tous ses employés et réalise des ventes normales ou non. Parmi les PME qui ne sont pas encore revenues à la normale, moins d'une sur cinq (17 %) aura remboursé sa dette en moins d'un an, et au plus de 40 % l'auront fait dans un délai de deux ans<sup>51</sup>. De plus, 24 % des entrepreneurs concernés craignent de ne jamais pouvoir régler leurs dettes<sup>52</sup>.

À l'heure actuelle, les propriétaires de PME qui ont eu droit au prêt maximal (60 000 \$) peuvent faire convertir en subvention le tiers de cette somme (20 000 \$) à condition de rembourser le solde au plus tard le 31 décembre 2023. D'ailleurs, la FCEI s'est réjouie du délai supplémentaire annoncé par le gouvernement pour rembourser le prêt du CUEC au 31 décembre 2023. Quand on sait que 45 % des entreprises qui ont contracté des dettes auront besoin de plus de deux ans pour les acquitter, cette nouvelle échéance risque d'être quand même trop serrée<sup>53</sup>. **Pour aider les PME à faire face à l'endettement dû à la COVID-19, la FCEI recommande de rouvrir le programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) en augmentant le prêt à 80 000 \$ et la portion subvention à 50 %.**

### Offrir de l'aide aux nouvelles entreprises

Les nouvelles entreprises – celles qui ont ouvert leurs portes après mars 2020 – n'ont pas eu accès aux principaux programmes gouvernementaux comme le CUEC, la SSUC, la SUCL et le PCSTT, ni au PRTA ou au PREPDT. Ces nouvelles entreprises ont subi comme toutes les autres les confinements, les restrictions et les autres conséquences de la pandémie. Pour ouvrir une entreprise, il faut généralement des mois, voire des années, de travail : trouver et rénover un local, acheter de l'équipement, embaucher et former le personnel, etc. Avant le début de la pandémie, de nombreux entrepreneurs avaient déjà investi beaucoup de temps et d'argent dans leur projet sans savoir ce qui les attendait, et n'avaient pas d'autre choix que d'ouvrir après mars 2020. Le gouvernement ne devrait pas décourager nos entrepreneurs de prendre des risques ni les punir pour l'avoir fait.

Pour les nouvelles entreprises qui peinent à rester ouvertes et à garder leurs employés, le budget de 2021 et les annonces subséquentes ont été une succession d'occasions manquées. **Nous maintenons notre recommandation au gouvernement fédéral visant à moduler les critères d'admissibilité des programmes d'aide pour que les nouvelles entreprises puissent en bénéficier.**

### Compenser le coût des mesures d'adaptation et des restrictions liées à la COVID-19

La modification des bureaux, des restaurants, des magasins et des salles de spectacle pour répondre à des exigences sanitaires qui changent constamment, ce n'est pas gratuit. Bon nombre de propriétaires de PME ont dû installer des écrans protecteurs, acheter de l'équipement de protection personnelle, améliorer leurs systèmes de ventilation, mettre en place des protocoles de traçage des contacts et vérifier le passeport vaccinal des clients. Les PME ont assumé financièrement ces mesures. Nous sommes heureux que le gouvernement ait

---

<sup>51</sup> Ibid.

<sup>52</sup> Ibid.

<sup>53</sup> FCEI, [L'endettement des PME : les répercussions de la COVID-19, Deuxième analyse](#), août 2021.

inclus le crédit d'impôt des petites entreprises pour l'amélioration de la qualité de l'air dans sa mise à jour économique et budgétaire de 2021, mais il doit aller plus loin. **La FCEI recommande au gouvernement d'examiner d'autres moyens de compenser les coûts de conformité liés à la COVID-19, que ce soit avec un crédit d'impôt ou un programme de subvention.**

---

## Conclusions et recommandations

Les PME sont au cœur de nos collectivités. Elles produisent nos biens, nous offrent des services et emploient nos proches. La FCEI continue d'apprécier la volonté du gouvernement d'agir rapidement pour mettre en place des programmes d'aide liés à la COVID-19, ainsi que les ajustements qui ont été apportés de bonne foi en cours de route. Mais pour que le pays connaisse une reprise économique vigoureuse, les PME doivent occuper une place centrale dans les politiques, les actions du gouvernement et le prochain budget fédéral.

**Voici un résumé des recommandations de la FCEI pour le budget de 2022, ainsi que quelques idées additionnelles :**

### Recommandations pour éviter d'augmenter les coûts d'exploitation des PME et réduire leur fardeau administratif

#### Masse salariale

- Geler les taux de cotisation au RPC et au RRQ ou, du moins, offrir un rabais aux PME pour compenser les hausses récentes.
- Exempter les PME de l'obligation de fournir 10 jours de congé de maladie payés, car les répercussions de cette mesure sont disproportionnées pour elles.
- Améliorer l'équité en instituant un partage à parts égales des cotisations à l'assurance-emploi payées par les employeurs et les employés.
- Permettre le remboursement des cotisations excédentaires des employeurs à l'assurance-emploi.
- Rendre volontaire tout programme d'assurance-emploi pour les travailleurs autonomes.

#### Taxe sur le carbone

- Geler la taxe fédérale sur le carbone à son niveau actuel.
- Veiller à ce que la même proportion des recettes perçues auprès des PME leur soit réattribuée sous la forme de mesures d'aide.
- Présenter un projet de loi similaire au projet de loi C-206 pour élargir les exemptions à davantage de carburants utilisés pour des activités agricoles.

#### Fardeau administratif et obstacles au commerce interprovincial

- Établir une mesure cohérente du fardeau réglementaire qui englobe toutes les structures administratives (ministères, organismes, autorités déléguées, etc.) et publier des rapports à ce sujet chaque année.
- Améliorer la *Loi sur la réduction de la paperasse* et la règle du « un pour un » afin qu'elles s'appliquent aux règlements, aux lois et aux politiques.
- Adopter une politique de reconnaissance mutuelle du commerce interprovincial voulant que tout produit qui se vend légalement dans une province ou un territoire puisse se vendre dans tous les autres sans que d'autres exigences s'appliquent.

### **Frais de carte de crédit**

- Concrétiser la promesse électorale consistant à réduire le coût global moyen des frais d'interchange pour les commerçants et veiller à ce que ces réductions profitent principalement aux PME qui paient déjà les taux les plus élevés.
- Interdire aux sociétés de cartes de crédit de facturer des frais sur les taxes de vente ou trouver un moyen de compenser les coûts supplémentaires des PME en leur remboursant ces montants.
- Réformer le Code de conduite destiné à l'industrie canadienne des cartes de crédit et de débit afin d'améliorer la transparence et la cohérence des frais facturés par les sociétés de cartes de crédit, et introduire une procédure indépendante de résolution des litiges.

### **Autres taxes et coûts**

- Respecter l'esprit du projet de loi C-208 de mener des consultations s'il fait des modifications, tel qu'il l'avait promis, afin de continuer à travailler pour faciliter les transferts intergénérationnels.
- Ne pas augmenter la taxe d'accise sur l'alcool en 2022.
- Adopter un système de taxe d'accise progressive, à l'instar de la *Craft Beverage Modernization and Tax Reform Act* des États-Unis, afin d'aider les petits distillateurs canadiens (et les autres producteurs d'alcools artisanaux) à tirer leur épingle du jeu au Canada et à l'étranger.

## **Recommandations pour réduire la pénurie de main-d'œuvre**

### **Favoriser l'embauche**

- S'assurer que les mesures de soutien ne dissuadent pas le retour au travail.
- Instaurer un congé de taxe sur la masse salariale pour tous les nouveaux employés (assurance-emploi, RPC/RRQ, etc.)
- Sinon, à tout le moins, instaurer un congé de cotisation à l'assurance-emploi pour l'embauche de jeunes, de personnes âgées et d'autres groupes sous-représentés sur le marché du travail.
- Faire une meilleure promotion des programmes existants qui sont offerts aux propriétaires d'entreprise et aux travailleurs.

### **Arrimer les compétences des Canadiens aux besoins des entreprises**

- Instaurer un crédit d'impôt qui reconnaît la formation en entreprise.
- Mieux aligner les programmes et les initiatives de formation de l'assurance-emploi sur les besoins des PME.
- Rendre permanents les récents changements apportés au programme Emplois d'été Canada (subvention salariale de 75 %, autorisation du temps partiel, extension à toute l'année).
- Encourager les programmes d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) correspondant aux besoins des PME.

### **Immigration**

- Simplifier le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et le système d'immigration permanente pour faire venir plus rapidement les travailleurs étrangers au Canada.
- À titre de mesure temporaire pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre causées par la pandémie, élargir dès que possible le PTET à tous les types d'emplois et à tous les secteurs, quel que soit le taux de chômage régional en vigueur.

- Remanier le « système de points » pour l'immigration afin de s'assurer que les immigrants économiques accueillis au Canada répondent aux besoins réels du marché du travail (métiers spécialisés, professions semi-spécialisées, emplois de premier échelon).
- Mettre en place un « Visa d'introduction au Canada » ou un programme similaire ouvrant une voie vers la résidence permanente pour les travailleurs étrangers temporaires.

### **Recommandations pour maîtriser les dépenses et réduire le déficit**

- Éviter de créer de nouvelles dépenses permanentes.
- Élaborer un plan concret de contrôle des dépenses et fixer un échéancier de retour à l'équilibre budgétaire.

### **Recommandations pour améliorer les programmes d'aide pour les PME**

#### **Subvention salariale et aide au loyer**

- Rétablir la subvention salariale et l'aide au loyer à leurs niveaux du printemps 2021, c'est-à-dire les rendre disponibles pour toutes les entreprises, quelle que soit leur baisse de revenus, jusqu'à concurrence de 75 % de subvention.
- Ouvrir tous les programmes d'aide aux nouvelles entreprises.

#### **Remboursement des prêts**

- Recommencer à offrir le prêt du CUEC, le hausser à 80 000 \$ et faire passer à 50 % la partie convertible en subvention (40 000 \$).
- Rendre convertible en subvention une portion des prêts contractés au titre du PCSTT.

#### **Mesures d'adaptation et restrictions**

- Examiner d'autres moyens de compenser les coûts de conformité liés à la COVID-19, que ce soit avec un crédit d'impôt ou un programme de subvention.